

1. *Débitrice:* **Bureau genevois d'adresses et de publicité**, rue de Veyrot 3, 1217 **Meyrin**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 19.01.2003
3. *Commissaire:* Me Vincent Jeanneret, cours de Rive 10, case postale 3054, 1211 Genève 3.
4. *Remarques:* Octroi du sursis concordataire: le sursis concordataire a été accordé au Bureau genevois d'adresses et de publicité par la 14e chambre du Tribunal de première instance de la République et Canton de Genève (jugement no JTP1/8647/2002) du 19 juillet 2002, notifié aux parties le même jour et reçu le 22 juillet 2002.

Délai pour la production des créances: les créanciers et toutes les personnes ayant des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications, valeur au 10 mai 2002, avec les pièces justificatives, auprès du commissaire au sursis dans les 20 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 10 septembre 2002, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Les débiteurs ou toute autre personne qui détiennent des biens de la société débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.

Assemblée des créanciers: la date et le lieu de l'assemblée des créanciers fera l'objet d'une prochaine publication.

La société débitrice compte proposer à ses créanciers un concordat par abandon d'actifs.

Vincent Jeanneret, commissaire au sursis

Schellenberg Wittmer
1211 Genève 3

(00608946)